

L'ÉCHO DE SALLÈS DE BARBEZIEUX

JANVIER 2004

PUBLICATION COMMUNALE GRATUITE

N°17

UN NOUVEL ÉCLAIRAGE POUR L'ÉGLISE

SOMMAIRE	
EDITORIAL.....	
LE RECENSEMENT.....	
L'HISTOIRE DE SALLÈS.....	
L'ÉCOLE.....	
LES ASSOCIATIONS.....	
L'INFO MUNICIPALE.....	
LA SANTE.....	
LA LUMIÈRE	
LES P'TITS POTINS.....	

Mr LE MAIRE
ET SON CONSEIL
MUNICIPAL
VOUS SOUHAITENT
UNE BONNE
ET
HEUREUSE
ANNEE 2004

NOTRE COMMUNE CHAMPIONNE

Dans le cadre de la foire exposition, pour fêter les 150 ans du Comice Agricole, les organisateurs ont sollicité les 17 communes du canton pour participer aux jeux inter-communaux et à l'élection de Miss Canton 2003.

En amont des festivités, un groupe de dames et messieurs ont œuvrées à la fabrication de fleurs en papier pour décorer le vieux tracteur qui représenta notre commune le samedi matin dans les rues de Barbezieux.

Durant le week-end du Comice, notre commune fut représenté par 18 personnes.

Pour le 1^{er} jeu, la pétanque à l'œuf, Marcel et Jacques nous ont montré la voie à suivre en gagnant cette épreuve. Pour les huit autres jeux, des équipes motivées et solidaires ont permis à notre équipe de se maintenir en haut du classement.

Le jeu des questions culturelles a été décisif pour la victoire finale et un sans faute de Jean Louis et Jean ont permis à notre commune de marquer le maximum de points et de remporter la victoire finale.

Pour l'élection de Miss Canton, Cécile a représenté notre commune avec brio et élégance.

Bravo à tous et rendez-vous pour une prochaine édition.



EDITORIAL

En ce début d'année 2004, Salles de Barbezieux fait partie des communes de la Charente qui inaugurent la nouvelle méthode de recensement de la population. Ce nouveau recensement nous permettra de disposer d'informations plus récentes (avec une ancienneté de trois ans en moyenne au lieu de neuf actuellement). Ces nouvelles données, mieux actualisées, seront utiles pour suivre l'évolution des communes, les déplacements et la mixité sociale. Je vous remercie de faire un bon accueil à nos 2 agents recenseurs : mademoiselle Cécile Haulin et monsieur Roland Pluyaud, qui se chargeront de la collecte des données en relation étroite avec l'INSEE. Ce nouveau recensement s'étalera du 15 janvier au 14 février 2004 durant quatre semaines. Les données recueillies sont confidentielles et ne peuvent être destinées qu'à établir des statistiques.



Salles a du cœur

La générosité et l'implication de ses habitants ne faiblissent pas, que ce soient pour les différentes manifestations organisées sur la commune, que pour toutes autres sollicitations. Preuve en est, la participation de l'équipe salloise aux jeux intercommunaux, organisés à l'occasion des 150 ans du Comice agricole du canton de Barbezieux, qui a été un franc succès grâce à la motivation et à l'enthousiasme de tous les volontaires. Nous avons aussi pu constater votre solidarité les 5 et 6 décembre 2003 avec une participation record au Téléthon. Vous êtes très nombreux à avoir donné de votre temps pour énoiser quelques 900 kilos de noix ou avoir fait des dons pécuniers pour soutenir la recherche, aider et soulager les malades. Grâce à vous nous avons tous passé de très agréables moments et votre enthousiasme a permis de remettre 2469 euros au Téléthon.

Il ne faut pas oublier tous les autres combats, pour les maladies, pour les handicapés, pour les défavorisés exclus de la société et bien d'autres causes encore, tout aussi noble, qui méritent, tout autant, notre soutien. En ces mois d'hiver, la solidarité c'est aussi l'aide de services et d'associations dont c'est la vocation et qui sur notre canton œuvrent quotidiennement pour les plus démunis et auxquels chacun d'entre nous peut apporter son aide s'il le souhaite.

Dans l'espoir que cette nouvelle année apporte du réconfort à ceux qui en ont besoin et plus d'échange et d'ouverture vers les autres pour tous, le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaitez tous nos vœux de prospérité, de bonheur et de santé.

CONSEIL MUNICIPAL

11 juillet 2003

Travaux VC n° 1 entre CD 5 et village de « La Couronne ».
Charte de partenariat avec la CC3B SUD-CHARENTE.
Subvention collège de BARBEZIEUX.

25 août 2003

Augmentation du prix du repas cantine. Attribution d'indemnités
au Receveur Municipal. ATESAT (assistance technique fournie par
l'Etat).

03 octobre 2003

Travaux voirie 2004. Reconnaissance de sinistre aux éleveurs et
céréaliers de la Charente.

25 octobre 2003

Convention avec le Syndicat Intercommunal de la Fourrière.
Désignation de 2 délégués au Pays Sud-Charente. Raccordement
Réseau électrique parcelle à « La Chiche » (Mr FEUILLET).
Raccordement réseau électrique « La Germinerie » (Mr ROBERT).

14 novembre 2003

Raccordement réseau électrique « Le Cassard » (Mr JARLAN).
Augmentation de la rémunération forfaitaire de Mr TILHARD.
Création de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires.
Création de l'Indemnité d'Administration et de technicité. Autorisation
construction d'une maison individuelle (Mr FEUILLET Eric).

INFORMATIONS

QUELQUES DATES A RETENIR

31 JANVIER

30 MARS au 15 JUIN

30 JUILLET

25 NOVEMBRE

31 DECEMBRE

Campagne 2003

date limite de dépôt des dossiers irrigation et et compensatrice ovine.
dépôt des dossiers aide au maintien du troupeau de la vache allaitante.
date limite de dépôt des déclarations stock de vin.
date limite de dépôt des déclarations totales vins.
date limite des inscriptions sur les listes électorales.
dossier prime à l 'abattage des bovins (4 demandes par ans maximum
pour 2 bovins minimum par demande.)

SECRETARIAT DE MAIRIE
LUNDIS ET JEUDIS DE 14 HEURES A 19 HEURES.

LES TARIFS DE LA SALLE ASSOCIATIVE

HABITANTS DE LA COMMUNE.

HORS COMMUNE.

ASSOCIATIONS COMMUNALES.

LA SALLE : 25 e. / LA CUISINE : 40 e. / CHAUFFAGE : 25 e.

LA SALLE : 65 e./ LA CUISINE : 50 e. / CHAUFFAGE : 25 e.
GRATUIT.

LE RATICIDE : SCEAU 10 Euros. SACHET 1 Euro. A COMPTER DU 01/11/02

L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale pour celui qui ne la connaît pas, ressemble un peu à un labyrinthe. Heureusement, les portes d'entrée sont multiples et chacun des acteurs tente d'apporter une solution la plus adaptée à la demande.

Le Centre Communale d'Action Sociale (C.C.A.S) : poussez la porte de la Mairie.

Le Centre Communale d'Action Sociale est une structure automne au sein de la commune. Elle peut apporter soit une aide directe, à la discréption du Maire et du Conseil d'Administration (logement d'urgence, aide alimentaire ...) soit servir d'intermédiaire entre les demandeurs et le Conseil Général comme, par exemple, pour les dossiers d'Aide Personalisée à l'Autonomie (A.P.A).

Le Centre Médico-Social : un organisme dé-

partemental

De nombreuses permanences se tiennent dans ce lieu d'aide et d'écoute. Sur rendez-vous, il est possible de rencontrer des assistantes sociales, une conseillère en économie sociale et familiale, une psychologue, une puéricultrice et une éducatrice. Permanences et associations, des réponses spécifiques.

L'emploi et la formation

La recherche d'emploi reste une préoccupation majeure de bon nombre de personnes. L'A.N.P.E et les ASSEDIC tiennent des permanences à la Mairie de Barbezieux. Il est ainsi plus facile de s'inscrire auprès de ces organismes et de mener à bien sa recherche d'emploi.

Des associations vous accompagnent également sur ce parcours difficile. L'AAISC pro-

pose des réponses adaptées et un suivi collectif ou individualisé. Cap Jeune (PAIO) propose le même type de suivi pour les 16-25 ans.

Inter 3B joue le rôle d'association intermédiaire mettant en relation la demande de travail de personnes en difficulté avec l'offre de travail des employeurs.

Ohé Prométhée, associations aidant les travailleurs handicapés à trouver un emploi, tient également des permanences à la Mairie de Barbezieux et dans les locaux de l'AAISC.

Plus ciblée sur la formation, l'association Échanges et Communication (AEC) propose des remises à niveau dans le domaine de savoirs de base, une alphabétisation pour ceux qui ne sont jamais allés à l'école et un apprentissage du français à l'oral et à l'écrit pour les français de langue étrangère lisant et écrivant leur langue d'origine.

Association Accueil Information Sud

Charente (AAISC)
Chemin Noir 16300 Barbezieux tél. : 05.47.80.645

Cap Jeunes (PAIO)

Chemin Noir 16300 Barbezieux tél. : 05.47.83.460

Association Échanges et Communications (AEC)

50 boulevard Gambetta BP23 16300 Barbezieux tél. : 05.47.82.66

Inter 3B

- 34 rue Marcel Jambon boulevard 16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.82.48

Permanences à la Mairie

de Barbezieux tél. : 05.45.78.20.22

Des ASSEDIC : les mar-

di après-midi de 13 h 30 à 15 h 30

De l'ANPE : sur rendez-

vous les lundis et vendredis matin

Centre Médico-Social

Route de la Sigogne

16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.21.16

Aide à Domicile en Mi-

lieu Rural (ADRM) 30

Le Secours Catholique
- Presbytère 20 rue Thomas Veillon 16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.01.27

Croix Rouge

16 rue Marcel Jambon 16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.07.41

Société saint Vincent de Paul

- 6 rue de la Motte 16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.14.91

Centre Socioculturel du

Barbezilien 16 rue du Docteur Meslier 16300 Barbezieux tél. : 05.45.78.05.92

Visites de malades en Milieu Hospitalier

- hôpitaux du sud Charente - tél. : 05.45.78.78.00

CALENDRIER ELECTORAL EN 2004

Les élections régionales auront lieu les dimanches 21 mars (premier tour) et 28 mars (second tour) 2004.

Le législateur a souhaité aligner le mandat des conseillers régionaux sur les autres mandats locaux. La durée de leur mandat passe ainsi de 5 à 6 ans. Le renouvellement des sièges est intégrale. Les conseillers régionaux sont élus selon un mode de scrutin mi-majoritaire, proportionnel, sans panachage ou vote préférentiel, en un ou deux tours. Il y a 55 conseillers régionaux en Poitou-Charentes. La circonscription régionale est composée de 4 sections départementales (autant qu'il y a de départements dans la région). Le nombre de candidats des sections départementales est, pour la Charente, de 14 postes.

La date de l'élection des représentants au parlement Européen a été fixée au 13 juin 2004.

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, sans panachage ni vote préférentiel. L'élection a lieu par circonscriptions (soit pour nous le Poitou-Charentes). Au dernière élection de 1999, le nombre de députés européens pour la France se situait à 87.

Les inscriptions sur les listes électorales doivent être faites avant le 31 décembre. La révision des listes intervient chaque année. Une première révision des listes électorales doit être faite le 10 janvier. Les radiations et additions d'inscrits sont mises à jour en présence d'un délégué de l'administration et d'un délégué du tribunal d'instance. Une deuxième révision intervient le 28 février pour les décisions d'inscription dépendant du tribunal d'instance et les radiations n'ont parvenues au 10-01. L'arrêt des listes est ensuite transmis à la sous-préfecture pour contrôle de légalité. Pour les personnes qui auront 18 ans avant le 28 février de l'année suivante elles doivent s'inscrire avant le 31 décembre. En période d'élection, ceux qui auront 18 ans entre le 28 février et les élections, peuvent se faire inscrire à la date anniversaire.

LE COMITÉ DES FÊTES

LA SAISON HIVERNALE ARRIVE

C'EST LE MOMENT DE FAIRE LE BILAN DE L'ANNEE ECOULEE.

Toutes les manifestation ont été réussies dans la bonne ambiance, du dynamisme, de l'action, la volonté de faire bouger notre commune et de lui donner une renommée cantonale. C'est grâce à vous tous, bénévoles, partenaires; la réussite de nos manifestations.

RANDONNÉE : Bonne participation avec plus de randonneurs, repas apprécié, bonne

journée dans l'ensemble, résultat positif.

VOYAGE. Malgré le mauvais temps, très bonne journée de découverte de la Dordogne suivie d'un très bon repas culinaire, car complet.

FÊTE DU RIRE. Participation identique pour l'exposition artisanale, et le marché du terroir, il faudrait chercher à le développer.

REPAS. Aucunes remarque. Le repas était de qualité, tout le monde a apprécié la rigueur du service qui s'est déroulé sans problèmes, avec un chiffre record de 600 repas servis. Bonne présentation de Birodule patoisant.— Déception des clowns en Folies malgré leur professionnal-

lisme, ils se sont mal intégrés dans la fête. Le thé dansant de Claude Lachaize a été apprécié. Avec le beau temps les visiteurs tardaient à partir. Pour les fêtes à venir il faudra penser aux sanitaires qui sont un point faible. Cette année nous avons mis tout nos efforts financiers sur l'animation pour que cette journée soit complète. Le résultat financier de la fête du rire est positif malgré le déficit consenti sur le voyage, le résultat annuel est bon avec les investissements, les réparations et les 200 repas servi au cours des réunions et manifestations. Encore une fois merci à vous. Tous pour la réussite de nos manifestations et nous serions heureux de pouvoir élargir notre bureau.



Les nombreux participants au voyage en Dordogne.

G.M

L'ENTENTE BERNEUIL / SALLES.

Premiers pas de L'Entente en Promotion de 1^{ère} division

Pour préparer cette nouvelle saison, l'Entente Football Berneuil - Salles de Barbezieux a repris l'entraînement dès le début août sur le stade du LEPA : un stade qui a connu des modifications pendant l'inter saison. L'intérieur des vestiaires a été repeint par l'employé de la commune. Deux abris, entièrement réalisés par Serge THOMAS, ont été installés près de la pelouse.

Quelques nouveaux joueurs sont venus enrichir (et rajeunir) le groupe de la saison passée.

Avec un effectif de 40 joueurs, le club a ainsi pu présenter deux équipes :

- L'équipe A en Promotion de 1^{ère} division
- L'équipe B en 3^{ème} division

Pour la première fois de son histoire, l'équipe A a effectué ses premiers pas en Promotion de 1^{ère} division. Après quelques matchs, l'équipe est classée en milieu de tableau. L'objectif principal, c'est à dire le maintien, semble possible.

Quant à l'équipe B, elle réalise d'excellents matchs avec un groupe plus conséquent que les années passées. Elle est classée actuellement à la 6^{ème} place sur 12 (avec un match en moins). Vu les premiers matchs, cette équipe pourrait encore améliorer son classement lors de la suite du championnat.

Les matchs se déroulent le dimanche après midi jusqu'à la fin janvier sur le stade du LEPA et ensuite sur le terrain de Berneuil.

Venez nombreux encourager les deux équipes de votre commune.

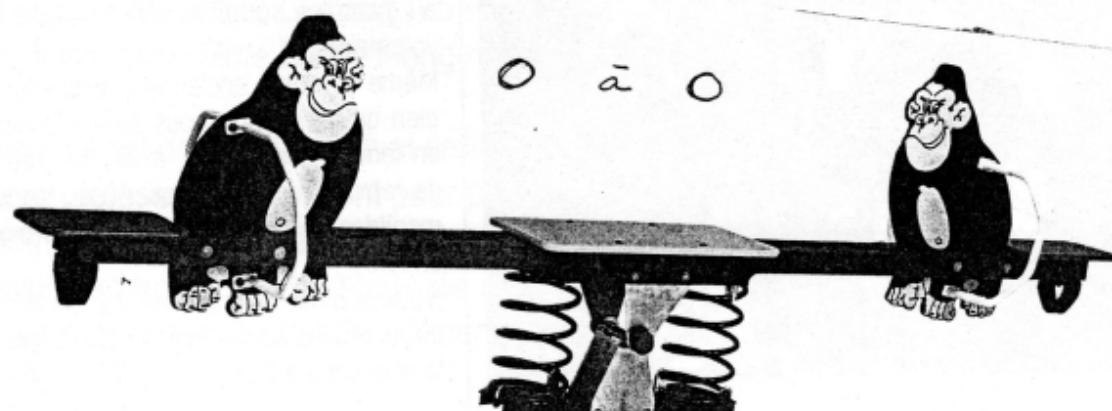
Dates des matchs :

- à Salles de Barbezieux : le 14/09, 26/10, 16/11, 07/12, 11/01
- à Berneuil : le 18/01, 25/01, 15/02, 14/03, 28/03, 18/04

Lors du dernier week-end d'octobre, au LEPA, de nombreuses personnes sont venues au loto. Le club remercie tous les participants et les personnes qui ont donné des lots. Nous remercions également le LEPA pour le prêt de sa salle de conférence. Un autre loto se déroulera le dimanche 28 décembre à la salle des fêtes de Berneuil.

Le club souhaite une bonne année 2004 à tous les joueurs, dirigeants et supporters.

S.F



UNE HISTOIRE...DE CHASSEURS



LA SOCIETEE DE CHASSE DE SALLLES



Animal malin, très malin, gourmand, destructeur, ravageur, grand randonneur nocturne, capable de parcourir des kilomètres dans une nuit. Recherché par les uns, redouté pour les autres.

Tout le monde le voit, tout le monde le convoite: Personne ne l'attrape !!!!!! Dommage car délicieux à la broche.

Comment faire pour une petite société de chasse comme SALLLES (24 chasseurs) pour mettre au clou, l'ennemi juré des agriculteurs désireux de protéger leurs cultures?

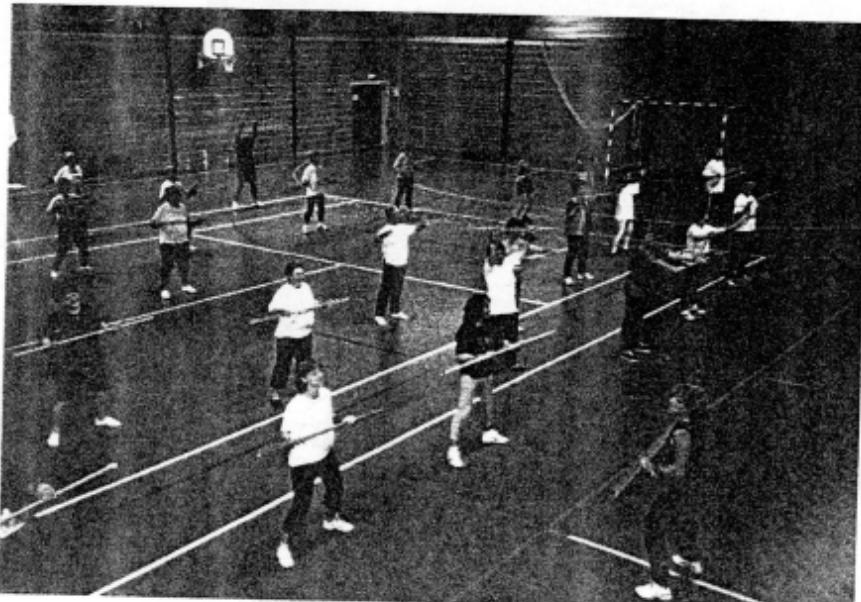
C'est une histoire commune entre chasseurs et propriétaires, car c'est un fléau national qui coûte très cher à tout le monde. La reproduction est importante et la destruction insuffisante.

Les chasseurs sont coincés par une législation de plus en plus stricte. C'est une chasse dangereuse qui nécessite de grandes précautions, avec des gens sérieux et responsables, beaucoup trop d'accidents mortels sont à déplorer tous les ans.

J.C.V

GYM' VOLONTAIRE

Super ambiance à la « GV »



Nous ne sommes pas sponsorisés par Nike et Rebook, ni par Mamie Nova et encore moins par les chocolats Letuffe, cependant nous partageons avec plus de 70 personnes l'immense plaisir de nous retrouver le mardi et le jeudi de 20 heures à 21 heures au gymnase du LEPA pour pratiquer la gymnastique volontaire.

Même si notre ancienne présidente nous manque, bien qu'elle vienne nous faire « coucou » de temps en temps. Elle nous a, avant de partir, fait promettre de remonter sur les steps. Aussi, Marie Claude, notre monitrice ne se lasse pas de nous motiver encore et encore.

Nous sommes donc ravis d'accueillir les gymnastes de toutes les communes avoisinantes, l'ambiance est là et décontractée.

LES DOIGTS CREATIFS

Cette association a été créée le 01 avril 2003 (ce n'est pas un poisson d'avril) mais une passion, qui permet à quelques personnes de se réunir et se retrouver dans une ambiance amicale, afin d'échanger des idées et de laisser libre cours à leur imagination. La création d'objets, le dessin, la peinture et toutes autres



formes d'expression nous permet de concrétiser notre amitié avec le plaisir

de se réunir dans un but de partage. Les Doigts Créatifs sont des Artistes Amateurs

qui vous invitent à venir voir leurs créations là où elles se trouvent.

L'association 'Les Doigts Créatifs' remercie Mr le Maire et ses Conseillers Municipaux pour le prêt de la salle des fêtes lors de son marché de Noël des 20 et 21 décembre 2003. D'autres manifestations sont en projets sous la forme d'expositions.

M C. T

LA VIE DE LA CLASSE

Pour la rentrée 2003/2004 le RPI Saint-Hilaire, Saint-Bonnet, Salles de Barbezieux compte 98 élèves. (effectif toujours en hausse)

Les classes se répartissent ainsi :

- CM1CM2 à Salles avec Mr Pasquet (21 élèves)
- CE1CE2 à Saint-Bonnet avec Melle Vincendeau (22 élèves)
- GSCP à Saint-Hilaire avec Mme Guillaud (25 élèves)
- PSMS à Saint-Hilaire avec Mme Brodu Manguy (30 élèves)

Cette année l'école s'est dotée d'un nouvel ordinateur (2 en tout) et d'un scanner.

Les élèves et leur professeur d'école ont pour projet cette année de participer au salon de la bande dessinée d'Angoulême. Ils ont donc réalisé la BD collective suivante pour participer au concours réservé aux écoles après avoir fait trois jours de stage de création de bande dessinée. Et pour mieux connaître le monde de la bande dessinée qu'ils affectionnent particulièrement, ils se rendront fin janvier au salon de la BD à Angoulême.

M.P

RUBRIQUE SANTE

PEUT-ON VAINCRE LA DOULEUR ?

LA DOULEUR N'EST PAS UNE FATALITE !

La douleur se prévient, la douleur se traite. Tous établissements de soins, votre médecin de famille, toutes les équipes soignantes s'engagent à prendre en compte votre douleur où à vous donner toutes les informations utiles. Supporter la douleur ne permet pas de mieux lui résister. Les douleurs altèrent le confort et la qualité de vie. Elles diminuent votre énergie et retentissent sur votre vie quotidienne.

AVOIR MAL, CE N'EST PAS NORMAL !

La douleur n'existe pas sans raison, ne la laissez pas s'installer. N'hésitez pas à en parler, votre médecin en cherchera les causes. Il n'y a pas une, mais des

douleurs qui se distinguent par leurs origines, leurs durées, leurs intensités. La souffrance morale augmente les douleurs. Parlez en, tous le monde ne réagit pas de la même façon à la douleur.

ON PEUT LA PREVENIR.

La prise en charge de la douleur doit être une préoccupation quotidienne des équipes soignantes, ainsi que de votre entourage et de vous même. Tout doit être mis en œuvre pour la soulager, même si l'absence totale de cette douleur n'est pas garantie. Cela peut prendre beaucoup de temps, le bien être, le retour du sommeil et l'autonomie serons les résultats de cette volonté.

LES MEDICAMENTS.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent. Ces médicaments sont proposés en fonction de la nature et de l'intensité de la douleur. Ils la sou-

lagent même s'ils ne la supprime pas totalement. Le traitement sera ajusté en fonction de l'évaluation régulière de vos douleurs. D'autres moyens peuvent être employés pour réduire votre souffrance et contribuer à l'amélioration de votre confort et de votre bien être par exemple : la relaxation, le calme, le repos les massages etc.... Comme les médicaments ils seront adaptés à votre cas. Chacun réagit à sa façon devant la douleur, chacun la ressent différemment, vous seul pouvez la décrire, personne ne peut et ne doit se mettre à votre place.

Pour évaluer la douleur, une règle sera mise à votre disposition pour en indiquer l'intensité, afin que l'équipe soignante puisse la prendre en compte avec justesse et le plus rapidement possible. N'hésitez pas à l'exprimer.

J.M

PETIT RAPPEL CONCERNANT LA DOULEUR.

Analgésique ou **Antalgique**, médicament qui soulage ou supprime la douleur sans entraîner de perte de conscience. Il existe des analgésiques périphériques, qui agissent à l'endroit de la douleur, et des analgésiques centraux, qui agissent sur la transmission de la douleur, au niveau du système nerveux central.

Douleur, sensation désagréable associée à une lésion tissulaire réelle ; une douleur peut aussi être morale. Cette définition formulée en 1980 par l'Association Internationale pour l'étude de la douleur insiste sur l'aspect psychologique de l'expérience douloureuse. Les animaux montrent des comportements qui traduisent un ressenti de la douleur. Ceux-ci ont été étudiés au cours de travaux sur les mécanismes de la douleur et dans le cadre d'essais de nouvelles substances antalgiques. Toutefois, il semble peu probable que les animaux possèdent également l'aspect psychologique (douleur morale), qui est très important dans la douleur humaine. La douleur est la motivation la plus fréquente de consultation médicale.

Psychologie de la douleur

La nature complexe de cette sensation est illustrée par des anecdotes concernant les soldats gravement blessés qui ne se plaignent pas de douleurs, ou les athlètes blessés qui ne sentent aucune douleur tant que la compétition n'est pas terminée. Enfin, des chercheurs ont démontré que la sensation douloureuse peut s'intensifier si elle est associée à de l'anxiété.

ATTENTION ! FLAVESCENCE DOREE !

GROUPEMENT DE DEFENSE POUR LA PROTECTION DES VEGETEAUX DU CANTON DE BARBEZIEUX.

Depuis plusieurs années le vignoble de notre région est attaqué par la flavescence dorée, aussi je vous demande d'être vigilants et de bien suivre les conseils du document ci -joint. N'hésitez pas à téléphoner à Mrs ROBERT ou MESLIER si vous souhaitez de plus amples renseignements. Merci pour votre vigilance.

J.F.

REPERER et MARQUER de fin AOÛT à début OCTOBRE 2003
Pour ensuite ARRACHER les CEPS ATTEINTS avant le 31 MARS 2004

POURQUOI ?	COMMENT ?	COMMENT ? <i>Suite</i>
<p>1 PIERD ATTEINT = UN RESERVOIR</p> <p>Depuis 1999, nous avons la preuve qu'une parcelle atteinte peut être assainie en 3-4 ans, à condition d'assurer simultanément :</p> <ul style="list-style-type: none">- la destruction des cicadelles- l'arrachage, pendant au moins 3-4 hivers consécutifs, de tous les céps manifestant des symptômes (ainsi que d'éventuelles repousses). <p>Il est évident qu'une évolution de la lutte obligatoire ne pourra être envisagée qu'à la condition d'avoir réalisé, au préalable, un assainissement en profondeur du vignoble :</p> <p>→ l'arrachage des céps contaminés et des repousses est donc indispensable.</p>	<p>MARQUER POUR ARRACHER ENSUITE</p> <ol style="list-style-type: none">1) - Repérer les parcelles présentant des céps dont le jaunissement ou le rougissement des feuilles s'aggrave depuis le véraison.2) - Dans ces parcelles, faire une observation des céps, un par un et vérifier si les trois types de symptômes sont bien présents en même temps (feuilles enroulées jaunes ou rouges + grappes sèches + bois non aoutés).3) - Marquer les souches atteintes avec de la peinture non lessivable, pour pouvoir les retrouver dans l'hiver et les arracher.	<p>Déclarer les parcelles atteintes</p> <p>Signalez vos découvertes ; elles sont utiles à tous. Remplir la fiche de prospection ci-jointe et remettre les fiches en mairie.</p> <p>Déclarer est une obligation réglementaire.</p> <p>C'est surtout indispensable pour que nous puissions continuer à vous informer de la situation réelle et organiser la lutte collective : définition des périmètres de lutte obligatoire, action des groupements de défense, suivi des mesures...</p>

En cas de doute faites appel à vos techniciens (FREDON, FDGDON, SRPV, Chambre d'Agriculture, Distribution etc.) Des journées de formation et de reconnaissances des symptômes sont de nouveau organisées en 2003 renseignez vous auprès de vos mairies, des délégués communaux des groupements, de vos distributeurs. Des analyses sont nécessaires, en particulier dans toutes les communes non reconnues contaminées jusqu'à de façon à pouvoir distinguer Flavesence dorée et Bois noir car leurs symptômes sont identiques.

F.D.G.D.O.N.16	F.R.E.D.O.N	S.R.P.V
06.12.22.73.58 (S.MESLIER)	05.45.35.04.12	05.45.35.04.12
05.45.20.53.61	(L. BRUMEAU ou H. CONSTAN)	(B. ROBERT)

Recensement de la population

Enquête de recensement de 2004

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le recensement de la population permet de produire de nombreuses informations sur la population vivant en France et de mieux comprendre ainsi comment notre pays évolue.

Le dernier recensement de la population a été effectué en mars 1999. Depuis, la méthode de recensement a changé : selon les termes de la loi du 27 février 2002, les enquêtes de recensement auront lieu désormais chaque année auprès d'une partie de la population.

Les enquêtes de recensement sont préparées et réalisées par les communes. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) organise et contrôle la collecte.

Cette méthode permettra aux acteurs de la vie économique et sociale de disposer chaque année d'une information nouvelle et récente sur la population et les logements, élaborée par l'Insee.

Cette année, vous êtes concerné(e) par l'enquête de recensement et votre participation est essentielle. C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

La collecte se déroulera en janvier et février 2004⁽¹⁾. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel, il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Merci de lui réservier le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles, c'est une obligation légale faite à toute personne ayant accès aux questionnaires. Elles serviront à établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Votre maire

(1) en février et mars à La Réunion.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques.

Visa n° 2004A001EC du ministre chargé de l'Économie, valable de 2004 à 2008.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n°21



LE TELETHON A SALLÉS

**" Conquérir une Nouvelle Frontière
pour mettre au point la médecine de demain "**

© DR AFM



5-6 DECEMBRE

TELETHON 2003
2 JOURS QUI COMPTENT
POUR DES ANNÉES

3637
la ligne du don

MERCI A VOUS TOUS POUR CETTE JOURNÉE

En 2002, nous nous sommes engagés à conquérir, dans les prochaines années, une Nouvelle Frontière pour mettre au point les génothérapies, ces thérapies innovantes qui permettront de guérir nos maladies incurables.

Ce n'est pas une utopie, ce n'est pas un doux rêve. Grâce à des années de recherche et de mobilisation, nous avons déjà accompli ce qui semblait impossible : déchiffrer le génome humain, identifier les gènes responsables de 740 maladies, mettre au point de nouveaux outils pour de nouvelles voies thérapeutiques, réussir des premières percées encourageantes... Aujourd'hui, nous nous trouvons à une étape décisive de la mise au point de ces nouvelles thérapies : les essais sur l'Homme.

Il nous faut poursuivre sans relâche et être, comme toujours depuis 16 ans, un aiguillon et un accélérateur de la recherche scientifique et médicale. Le Téléthon ne se substitue pas à la recherche publique, il apporte les ressources nécessaires pour aller plus vite... Dans un seul but : guérir.

Contre la maladie qui progresse inexorablement, nous disposons d'une arme : l'immense vague de solidarité qu'est le Téléthon.

Laurence Tiennot Herment
Présidente de l'AFM

Génétiques, anomalies, modification congénitale ou acquise d'un ou de plusieurs gènes, dans tout ou partie des cellules de l'organisme, responsable d'un trouble ou d'une maladie.

Une maladie congénitale peut être génétique mais non héréditaire (apparue à un certain moment du développement embryonnaire), ou génétique et héréditaire (provenant d'un ou des deux parents), ou encore non génétique (due, par exemple, à une infection de la mère, pendant la grossesse).

Certaines maladies congénitales sont constatées dès la naissance, parce qu'elles sont sévères ou facilement décelables (malformation, par exemple). D'autres existent, en substance, dès la naissance, mais ne se manifestent que pendant l'enfance, voire à l'âge adulte.

Les anomalies génétiques peuvent se limiter au niveau du gène, infime partie d'un chromosome qui est héritée des parents et qui commande une fonction élémentaire (par exemple, la synthèse d'une des protéines du sang). Elles peuvent aussi toucher la totalité d'un chromosome, qui peut manquer, se trouver en excès ou présenter une structure anormale : ce sont les aberrations chromosomiques. Elles peuvent être héréditaires ou non.

BANQUE ALIMENTAIRE

Association régie par la loi de 1901 pour la lutte contre la faim et le gaspillage, la Banque Alimentaire contribue à appor-ter une aide, redistribué par un canal d'associations ou de groupements agréés. Depuis 15 ans, la Banque Alimentaire de la Charente approvisionne des associations caritatives du département (32 en 2002) en denrées alimentaires, qui sont redistribuées aux familles en difficulté. Ce sont l'équivalent de 3600 repas journaliers.

Ces denrées sont collectées auprès des Grandes et Moyennes surfaces, des maraîchers, de l'industrie Agroalimentaire et par le biais de la collecte nationale annuelle pour les particuliers (50 points de collecte en Charente). Elles sont récupérées dans le strict respect des impératifs d'hygiène.

Banque Alimentaire de la Charente - 35-37 rue jules Durandeau - 16000 Angoulême – Tel : 05.45.95.56.08

CROIX ROUGE FRANCAISE

Fondée en 1864, la Croix Rouge a pour vocation de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances. A la croisée du secourisme, de la solidarité et de la santé, elle est présente sur tous les fronts de la détresse en France comme à l'international.

Dans des situations d'exception (tremblements de terre, inondations, guerre etc...) elle participe aux dispositifs de réponse (plan ORSEC etc...)

Elle exerce une fonction médiatrice et complémentaire entre les personnes assistées et les services compétents de l'État, des municipalités et des organismes spécialisés.

Sa mission est également de soulager les souffrances, de protéger celles et ceux dont la vie a basculé, de restaurer la dignité des plus fragiles.

Pour Barbezieux, les bénévoles de la Délégation de la Vallée du Né assistent plus de 60 familles. Tous les mercredi, le local du 54 bis, rue de la République à Barbezieux est ouvert de 14 heures à 16 heures 30 :

- 1 semaine pour le vestiaire
- 1 semaine pour la distribution alimentaire

Ceci grâce à la générosité de tous (dons de vêtements, dons à la collecte de la Banque Alimentaire etc...)

M.C.F

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA FOURRIÈRE

Le conseil municipal, par délibération du 29 novembre 2002, a décidé d'adhérer au syndicat intercommunal de la fourrière. Conformément au décret n° 2002-1381 de 25 novembre 2002 relatif à « des mesures particulières à l'égard des animaux errants »

En tant que particulier : Tout signalement d'animal errant sur la voie publique doit se faire à la mairie ou le cas échéant chez le maire au 05.45.78.36.93

Votre appel sera suivi de la prise en charge et de la capture de l'animal par les services de la fourrière.

En tant que propriétaire : d'un animal égaré ou blessé, susceptible d'avoir été capturé par le service municipal d'astreinte sur le territoire de la commune, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie au 04.45.78.36.93 les lundi et jeudi après midi de 14 heures à 19 heures.

HISTOIRE DU MOULIN DE LISLEAU ET DE SES MEUNIERS.

Situation :

Le moulin de Lisleau (Lisleau ou Lilot), est situé sur le bief alimenté par le Condéon (source à Condéon dans la propriété du COURRET) qui alimente aussi le moulin de la Ravarde, de la Chiche, puis continue aux Clairons, les Bouchets, chez Guicheteau et rejoint le Beau au moulin Chaillou pour se jeter enfin dans le Né.

Le moulin de Lisleau est desservi par le chemin communal qui part du Bourg à la Ravarde et arrive au domaine de chez Boizon, deuxième chemin du moulin de Lisleau au lieu-dit Lileau.

AVANT LA RÉVOLUTION :

Dès leur origine probablement dans la première moitié du XVII ème, tous ces moulins doivent redevance au seigneur de Barbezieux . Un exemple du prix des céréales en 1779 le boisseau de froment (environ 12,81) coûte 3 livres 3 sols, le boisseau d'avoine coûte 30 sols, le boisseau de blé d'Espagne coûte 2 livres 2 sols, le boisseau d'orge coûte 2 livres 2 sols, le boisseau d'épeautre coûte 1 livre 12 sols.

Tous ces échanges commerciaux sont évalués à leur juste prix au minage de Barbezieux .

Dès 1690 le moulin de Lisleau a pour meunier Jean MASSICOT le père, en même temps que Jacques GOURDON est celui de la Chiche.

En 1761 Jean MASSICOT est nommé collecteur d'impôts pour le compte de la seigneurie de Barbezieux, ainsi que Pierre MOREAU et Pierre GILLET, tisserand.

En 1764, Jean MASSICOT, probablement fils de Jean est meunier à Lisleau. Ce moulin était propriété de Monsieur DEMONTIS maître chirurgien.

D'après nos archives la famille MASSICOT est installée au moulin depuis pratiquement un siècle, et tous sont meuniers de père en fils.

Ce moulin est double, à la fois moulin à grain et moulin à huile. Monsieur MASSE qui habitera ce lieu bien tard , avait eu la gentillesse de me faire visiter les restes du moulin.

La roue était une roue à godets. En face du moulin lui-même, la maison d'habitation s'élève. Il est certain qu'elle a évolué au cours des siècles et sera transformée et agrandie dans les années 1700. Au premier étage se trouvaient les greniers, les logements alors situés au rez-de-chaussée.

En 1826 Jean MASSICOT meurt après avoir épousé en 1823 le 3 mars Jeanne BONNEAU. De ce mariage naîtra une fille Jeanne MASSICOT, le 17 août 1823.

DRAME À LILEAU PENDANT LES ANNÉES RÉVOLUTIONNAIRES !

Je ne peux résister au plaisir de livrer à mes lecteurs l'anecdote suivante, retrouvée dans les minutes d'un jugement du 16 nivôse an II (16 décembre 1793).

« Entre Jean MASSICOT meunier demeurant au moulin de Lisleau commune de Salles demandeur au crime de voie de fait, coupe, enlèvement d'arbres et injures suivant la plainte du 16 nivôse dernier, ont comparu Jean GRASSIN fils ainé, agent national (maire) demeurant chez Grassin , Pierre CORNETTE cultivateur chez Boizon, Pierre BESSON , cultivateur chez Boizon et François BARRON, cultivateur chez Boizon les défendeurs



Il leur est reproché d'avoir « malicieusement » coupé des arbres de part et d'autre de l'écluse du moulin du dit MASSICOT et de les avoir enlevés.... »

Il est reproché en outre à Jean GRASSIN (qui en tant qu'agent national devait connaître les lois) d'avoir injurié et jeté des pierres sur le boulvier et les bœufs de MASSICOT. A ces reproches du juge, réplique de GRASSIN : « il se foutait des juges et de la justice, qu'il leur chirait sur le nez et leur pisserait dans la bouche (sic !!!) »

Le meunier a gain de cause et GRASSIN est condamné à payer 250 livres pour la valeur de 72 pieds d'arbres coupés, plus 200 livres pour dommages et intérêts à verser immédiatement, faute de quoi il aura à verser 300 livres d'amende pour retard de règlement.

Les autres vandales, BOIZON, CORNETTE, BESSON et BARRON devaient chacun 50 livres.

Ce jugement fut rendu le 16 nivôse an II de

la République française une et indivisible au tribunal de la police correctionnelle.

APRÈS LA RÉVOLUTION JUSQU'À NOS JOURS :

En 1841 mariage de Jeanne MASSICOT et de Louis BERTHOME meunier à Lisleau. BERTHOME était l'ouvrier boulanger du moulin. De ce mariage naît en 1845 Marie BERTHOME.

En 1862 le 24 novembre Marie BERTHOME épouse Pierre CARLES né à Condéon et meunier.

De ce mariage le nom de MASSICOT disparaît.

Maintenant ce sont les CARLES qui succèdent au moulin Marie et Pierre CARLES auront plusieurs enfants : en 1865 une fille Marie Esther qui sera institutrice

En 1867 un fils Paul qui sera boulanger au moulin

En 1873 une fille Marguerite qui mourra en 1965 (!!)

De 1862 à 1898 Pierre CARLES est meunier à Lileau, sa femme Marie mourra en 1893.

De 1898 à 1936 la famille CARLES est toujours propriétaire des terres du moulin de Lileau, Fils et petits-fils se succèdent.

Après la guerre de 1914 le moulin arrête de moudre.

Aucun des anciens de la commune ne se souviennent de l'avoir vu fonctionner même en cachette des Allemands pendant l'occupation.

Par suite du partage d'héritage le moulin et les terres reviendront à Louis CARLES né en 1898 à Salles . La famille CARLES était aussi propriétaire à Verrières en particulier de Vignolles.

Le dernier meunier de la famille fut Paul né en 1867 père de Louis. Ce dernier meunier Paul fut le contemporain du dernier meunier de la Chiche, Monsieur RAVARD (grand-père de Monsieur FEUILLET)

1949, Monsieur et Madame MASSE arrivent à Lileau locataire de Louis CARLES. Ils ont obligation de cohabiter avec Élodie CARLES mère de Louis, ceci jusqu'en juin 1959 à la mort de cette dernière.

1963 la famille MASSE achète la totalité du moulin de Lileau et de ses bâtiments et terres à Louis CARLES. S'en est fini de la meunerie.

Depuis le moulin lui-même est devenu la coquette demeure de Nicole MASSE.

Je tiens à remercier vivement Madame MASSE qui m'a aimablement fourni les renseignements sur sa maison et son histoire depuis 1949.

SOUVENONS NOUS

Depuis le dernier numéro de l'Écho Sallois, nous avons glané quelques précisions.

Daniel PALLADON a fait sa 1^{ère} communion à Salles le 16/06/1901

Il habitait St Seurin. Mais quid de son décès et de son
Inhumations .

Sa sœur Alice a aussi fait sa communion à Salles le 28/04/1907.
Elle habitait au Maine Bouvarel .

Anatole FOUCAUD né le 17/12/1875, tué le 23/02/1915 ré inhumé dans le caveau
DELETOILE MERLET FOUCAUD LE 12/10/1921.

Déclaré mort pour la France 07/08/1915 et noté transcrit sur son
Certificat de décès le 20/09/1915, mais la transcription n'a pas été
trouvée sur les registres d'état civil.

Gustave CHAILLOT grand oncle de Madame GROLLET, propriétaire au Petit-Peu, né le
24/03/1893 des suites des ses blessures à Hattanié, Syrie le
10/01/1921. Sans doute inhumé sur place.

Nous recherchons toujours des informations pour les autres.

PERLE BOURBON

Dans le cadre de l'aide aux déserités de Madagascar, l'association Perle Bourbon remercie la commune de Salles ainsi que Mr Pasquier, son instituteur, pour leur aide concernant la réalisation d'une médiatique à Tananarive: D'autres communes environnantes ont également participé à ce projet. La récolte de livres et divers matériels scolaire a permis d'expédier un conteneur de 5,5 M cubes. Celui ci devrait arriver à Tamatave le 2 Janvier 2004. En plus des livres, 2,5 M cubes de médicaments ont été envoyés grâce à l'aide de Mr Bienvenu que nous remercions particulièrement. Il est important de rappeler aux habitants de Salles combien ils sont généreux, Perle Bourbon, au travers de sa nouvelle présidente Mme Leneveu Muriel, remercie l'ensemble des donateurs et vous donne rendez-vous pour sa prochaine collecte. Merci encore.

LES OBJECTIFS DU RECENSEMENT.

- Déterminer la population légale de la France et de ses circonscriptions administratives.
- Décrire les caractéristiques de la population et ses conditions de logement.

Les données recueillies à l'occasion du recensement sont confidentielles et ne peuvent être destinées qu'à établir des statistiques.

LA PETITE HISTOIRE DU RECENSEMENT

2004 - RECENSEMENT - LA FRANCE SE COMPTE.

CENS - dénombrement des citoyens tous les cinq ans, chez les romains.

CENSEUR - magistrat romain dont la fonction consistait à faire le cens des citoyens, à imposer leurs propriétés et à surveiller les mœurs publiques.

RECENSEMENT - mot d'origine latine, vient du verbe RECENSER.

Au XIX^e siècle, Émile LITTRÉ « mesure qui a pour but de constater le nombre d'habitants d'une contrée, ou des individus d'une certaine catégorie, ou les suffrages obtenus par un candidat, ou la fortune de chacun, ou les têtes de bétiaux, etc... »

HISTORIQUE

De tout temps, les pays régulièrement constitués se sont efforcés de connaître le chiffre exact de leur population, afin de faire une appréciation des forces de l'Etat, et de chercher les moyens de répartir les charges publiques.

Ainsi, en France, le nombre d'habitants d'une commune sert, par exemple, de base à la fixation de certaines dotations par l'Etat, mais aussi à l'assiette de certaines contributions. Il sert encore à la détermination des circonscriptions électorales, du nombre de conseillers municipaux, des adjoints, etc...

Le chiffre de la population se constate de 2 manières : par le relevé annuel de l'état civil, et par des dénombrements ou recensements périodiques, car le relevé de l'état civil (naissances, mariages, décès) ne tient pas compte des flux migratoires (émigration, immigration).

En France, les opérations de recensement sont confiées aux maires, sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur.

La mise en œuvre et l'exploitation sont assurées par l'INSEE.

Antérieurement au XIX^e siècle, l'évaluation de la population consistait à dénombrer les « feux » (on dirait maintenant « ménages »), et à multiplier le résultat par une estimation du nombre moyen d'habitants par « feu », tirée des paroisses, des provinces, ou des mémoires des intendants.

La loi du 22/07/1791 prévoyait un recensement ; il n'eut lieu qu'en 1801. Puis, par ordonnance, en 1822 on décida que les recensements se feraient tous les 5 ans, les années terminées par 1 et 6.

Le 1^{er} fut effectué en 1831.

A cause des guerres, celui de 1871 fut reporté à 1872, et il n'y eut pas en 1916 et 1941.

Après 1945, le recours aux enquêtes par son-

dage devait – pensait-on – permettre un recensement tous les 10 ans. Mais un rythme plus rapide se révéla nécessaire dès 1946.

On a depuis réalisé 7 recensements : 1954-1962-1968-1975-1982-1990 et 1999. Ce dernier prévu pour 1997 ayant été reporté pour des raisons budgétaires, comme l'avait été celui de 1951 réalisé en 1954.

Nous avons vu que le 1^{er} recensement « moderne » date de 1801.

C'est également la date du 1^{er} en Grande Bretagne ; mais d'autres pays nous avaient devancés : Le Québec 1665 – la Finlande 1749 – la Suède 1750 – la Norvège et le Danemark 1769 – les U.S.A. 1790.

Actuellement, les résultats sont établis à deux niveaux :

- 1) la population légale par comptabilisation des bulletins individuels,
- 2) la population avec doubles comptes. Les militaires en caserne, internes, collectivités religieuses, hospices, prisons... sont comptés 2 fois ; dans la commune de leur domicile légal, et dans celle où se trouve l'établissement dans lequel ils résident.

Ces résultats avec doubles comptes interviennent notamment dans les domaines suivants : crédits aux départements et communes, subventions aux collectivités locales, élections, traitement des fonctionnaires des collectivités locales, législation des loyers, adjudications des marchés, nombre de pharmacies....

Population légale de la France :

- 1801 : 27 349 000
- 1851 : 35 783 000
- 1901 : 38 962 000
- 1954 : 42 900 000
- 1999 : 60 186 000

La population de 1801 est celle de la France dans ses limites de 1815.

A partir de 1861, la Savoie et le Comté de Nice sont rattachés.

De 1872 à 1911, l'Alsace et la Lorraine sont allemandes.

A titre de comparaison en 50, époque de César 6 700 000, en 500 Clovis 12 200 000, en 800 Charlemagne 8 800 000.

Atravers les différentes époques l'Etat s'est montré plus ou moins curieux. De 1801 à 1851 on se contentait de l'état civil et du sexe. Depuis 1851 on demande l'âge, la profession et la nationalité.

Jusqu'en 1891 on indiquait le culte. On a encore voulu connaître le degré d'instruction, le nombre d'aliénés, d'aveugles, de sourds-muets, et d'individus atteints d'infirmités visibles (goitres, pieds-bots, mutilés, etc...)

En 1999, outre l'état civil, le degré d'instruction, le questionnaire portait aussi sur l'emploi et sur les caractéristiques de l'habitat.

Pour ce qui concerne l'évolution de la popula-

tion de Salles, se reporter sur Échos Sallois n° 4 et 5 de juillet 1997 et janvier 1998.

Le recensement de 1999 donnait 408 et 547 habitants avec le double comptage (incidence de l'internat du LPA).

Et maintenant.

A partir de 2004 une nouvelle méthode de recensement, issue de la loi du 27/02/2002, substitue au comptage traditionnel organisé tous les sept à neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles. Le recensement de 1999 aura donc été le dernier concernant toute la population.

Le recensement reste sous la responsabilité de l'Etat. La réalisation des enquêtes repose sur un partenariat entre les communes et l'INSEE.

Les communes sont chargées de préparer et de réaliser les enquêtes. L'INSEE se voit confier le soin d'organiser et de contrôler la collecte des informations. Les communautés continuent d'être recensées par l'INSEE. L'objectif est de mettre à disposition des résultats réguliers, récents et fiables sur la population et les logements.

NOUVELLE MANIÈRE.

Les communes de moins de 10 000 habitants seront complètement recensées tous les cinq ans.

Les communes de 10 000 habitants ou plus seront recensées par échantillon tous les ans.

Avec cette méthode, il y aura une enquête exhaustive dans environ 7 000 communes de moins de 10 000 habitants, et une enquête par sondage dans les 900 communes de 10 000 habitants ou plus.

Au bout de cinq ans, en 2008, l'ensemble du territoire aura été pris en compte et il sera possible de produire chaque année les populations légales et des statistiques détaillées : mouvements de la population, évolution des structures démographiques et professionnelles, et celle du parc de logements.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont réparties dans cinq groupes.

Un groupe sera recensé chaque année. Celles de plus de 10 000 habitants sont divisées en cinq zones. Dans chaque zone un échantillon représentant 8% des logements sera recensé chaque année. Au bout de cinq ans, par rotation, l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte et 40% de la population recensés.

En Charente, 84 communes, dont Salles de Barbezieux, constituent le premier groupe qui sera recensé en janvier-février 2004.

La collecte est assurée dans toutes les communes selon la méthode du dépôt-retrait des questionnaires auprès des ménages.

LUMIERES QUAND TU NOUS TIENS

Le mot lumière revêt bien des sens, suivant qu'il soit utilisé par les uns ou par les autres. Si celle-ci éclaire notre route, il faut bien dire aussi qu'elle éclaire notre esprit. De ces deux sens lequel vous interpelle le plus ?

Dans notre journal communal nous allons modestement essayer de composer dans ces deux directions. Notre église étant éclairée depuis peu, nous nous devions de marquer cet événement à notre façon. Avec mes repères et de façon modeste, du moins je l'espère, j'ai choisi l'acceptation philosophique du mot. Pour l'acceptation plus commune référez vous à l'article de Mr Pluyaud.

Rousseau, Diderot et bien d'autres sont les inventeurs des Lumières. Bien des gens le savent, d'autres, en revanche, ignorent tout de cette époque charnière avec la nôtre. L'époque des Lumières a été pour l'Humanité l'acte décisif de son émancipation et en particulier pour les citoyens européens. Cette époque a fait prendre conscience aux citoyens que les sciences et la philosophie seraient une des solutions à leur émancipation intellectuelle.

La plus importante des hypothèses et expériences communes aux philosophes et intellectuels de cette époque fut incontestablement la foi inébranlable dans le pouvoir de la raison humaine. En un mot « l'humanisme ». L'homme pouvait dorénavant prendre conscience de sa propre efficacité sur sa vie de tous les jours. Que se soit

dans ses actes politiques, dans ses décisions d'ordre moral, dans ses réflexions spirituelles, bref il n'avait plus à se référer par obligation à une loi venue d'en haut.

La découverte de la gravitation universelle par Newton fit une impression considérable sur le siècle. La recherche de la Vérité devait se poursuivre dorénavant par l'observation de la na-

lumières ne renoncèrent pas complètement à la religion. Ils adoptèrent plutôt une forme de déisme, acceptant l'existence de Dieux et d'un au-delà, mais rejetèrent les arcanes de la théologie chrétienne.

De l'avis général, le siècle des Lumières abouti à la Révolution Française de 1789. Par ce fait, les Lumières léguèrent un héritage durable aux XIX^e et siècles.

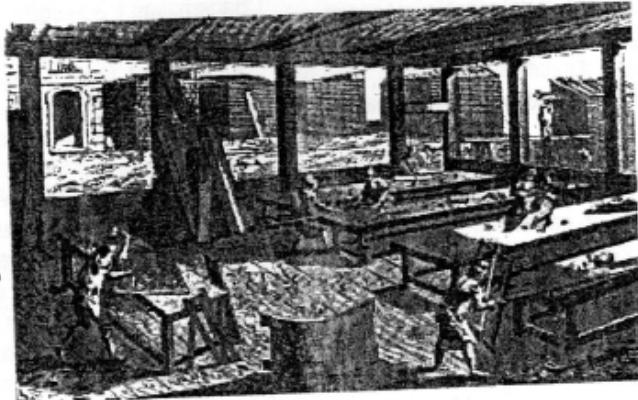
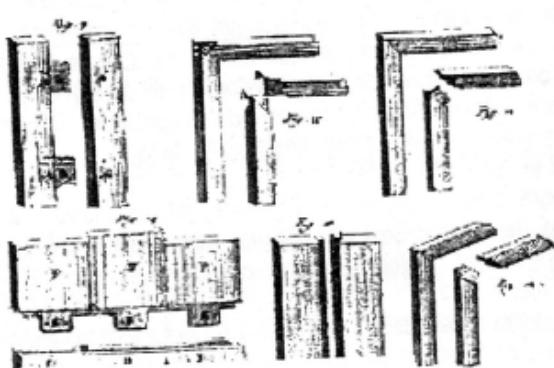
Le siècle des Lumières apparaît ainsi à la fois comme un mouvement intellectuel et une époque historique marqués par des événements décisifs.

Les citoyens de notre chère France peuvent s'enorgueillir d'avoir dans leur histoire un tel mouvement de pensées. Cette prise de conscience n'a aucune existence ailleurs dans le monde. Nous voici accaparé d'une force de pensée unique. Cela a permis par la suite à d'autres peuples de s'émanciper face à certaines monarchies et autres dictatures. Reste, hélas, trop de pays qui souffrent encore du manque de

Liberté. Soyons fiers et surtout vigilants.

VOLTAIRE UN DES PERES DES LUMIERES

ture plutôt que par l'étude de sources autorisées telles qu'Aristote ou la Bible. Si l'Humanité était en mesure de révéler les lois de l'Univers, elle pouvait espérer découvrir les lois propres à la nature et à la société humaine. S'ils croyaient dans l'Eglise, et en particulier dans l'Eglise catholique romaine, la principale force qui avait tenu l'esprit humain dans l'esclavage par le passé, la plupart des penseurs des



TECHNIQUES DE MENUISERIE AU 16^{ME} SIECLE

APA (ALLOCATION PERSONNA LISÉE D'AUTONOMIE)

Pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles sans souci, l' Allocation Personnalisée d'Autonomie a été créée. L' APA s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans et souffrant d'une perte d'autonomie.

Cette aide financière est fort précieuse pour de nombreuses personnes âgées. Elle leur permet de bénéficier à domicile d'une aide pour laquelle les personnes âgées ne supportent pas totalement ou en partie les charges financières.

Victime de son succès, l' APA actuellement à la charge des départements pèse considérablement dans les charges des Conseils Généraux. Pour faire face aux difficultés de financement, les conditions d'attribution ont été modifiées par une loi

et un décret en mars 2003.

Le décret du 28 mars 2003 accroît la contribution des bénéficiaires en modifiant les conditions de ressources et en relevant le ticket modérateur.

Le plafond de ressources au-dessous duquel les bénéficiaires sont exonérés de toute participation financière est abaissé de 949 euros à 623 euros mensuel.

De même le plafond au-delà duquel la personne verse la participation maximale est passé de 3162 à 2483 euros. Le montant maximal de la participation des personnes les plus aisées passe de 80 à 90% du montant du plan d'aide.

La participation des personnes âgées percevant l' APA à domicile est portée de 5 à 12% tandis que celles résidant en établissements voient leur participation maintenue à hauteur de 30%.

12% tandis que celles résidant en établissements voient leur participation maintenue à hauteur de 30%.

La loi du 31 mars 2003 a aussi modifié le délai d'ouverture des droits à l' APA à domicile en tenant compte non plus de la date de dépôt du dossier de demande

complet mais de la date de la notification de la décision d'attribution par le conseil général. L'agrément doit intervenir dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier de demande.

En Charente, le Conseil Général a recruté 7 animateurs de coordination gérontologique pour aider les personnes âgées et leur famille dans leur démarche.

Dans les centres médico-sociaux et autres lieux de permanence, leur rôle est l'accueil personnalisé et gratuit des personnes âgées et de leur entourage pour les écouter, les informer sur les prestations existantes, et les orienter vers les services compétents et les professionnels appro- priés.

Un déplacement à domicile peut être envisagé en cas de difficultés particulières. Pour notre circonscription, vous pouvez rencontrer Monsieur Olivier Godard, le mercredi au Centre Médico-social de Barbezieux, route de la Cigogne (téléphone : 05.45.78.21.16).

PETITS POTAINS

MAIS QUE C'EST – IL PASSE EN 1953 ?

Nous avons noté en 2003 plusieurs noces d'or pour 50 ans de vie commune ; comme le PACS n'existe pas, on dit encore anniversaire de mariage. Bravo à tous ces résistants dans la durée. Qu'il nous donnent encore le plaisir de fêter leurs noces de diamant 60 ans, de platine 70 ans, d'albâtre 75 ans, de chêne 80 ans.

Pour les jeunes, rien n'interdit de fêter le coton, 1 an, le bois 5 ans, l'étain 10 ans, le cristal 15 ans, la porcelaine 20 ans, l'argent 25 ans, la perle 30 ans, le rubis 35 ans, l'émeraude 40 ans, le vermeil 45 ans et tous les anniversaires intermédiaires aussi joliment qualifiés.

MERCI.

Les paroissiens de Salles de Barbezieux font des envieux pour la restauration de leur église et sa mise en valeur par un nouvel éclairage. Nombreux sont ceux d'autres communes qui les envient et le font savoir. Que ces quelques lignes soient l'expression de leurs félicitations et remerciements à la municipalité de Salles.





LES RECETTES DE MARIE CLAUDE



LA GALETTE DES ROIS

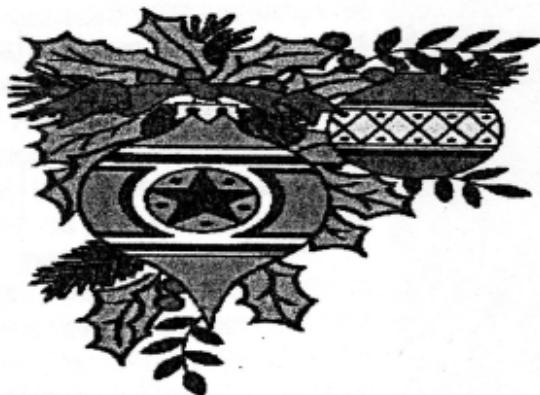


INGREDIENTS



POUR 6 PERSONNES :

- 3 pâtes feuilletées pré-étalées
- 2 œufs—125 g de poudre d'amandes
- 100 g de beurre—100 g de sucre
- 1 cuillère à soupe de farine
- Des fruits confits.



1° Travailler le beurre coupé en morceaux avec la spatule. Ajouter le sucre et continuer de battre. 2° Ajouter ensuite un œuf, la farine et la poudre d'amandes et mélanger jusqu'à obtenir une pâte lisse. 3° Dérouler une pâte feuilletée sur la plaque du four beurrée. Étaler la crème



d'amandes en resservant 1,5 cm au bord extérieur. Humidifier le bord avec un pinceau. 4° Disposer une autre pâte dessus et coller les bords en pressant. 5° Dérouler la dernière pâte feuilletée. Découper les éléments du visage, puis les placer sur la galette. Badigeonner de jaune d'œuf. Décorer de fruits confits, puis faire cuire au four préchauffé à 180° pendant 20 à 25 minutes. Ne pas oublier de glisser une fève à l'intérieur.

Épiphanie (du grec *epiphaneia*, « manifestation »), fête célébrée le 6 janvier par les Églises anglicane, orientale et catholique. À l'origine, elle célébrait l'anniversaire du baptême du Christ. Dans les Églises occidentales, l'Épiphanie commémore la révélation faite aux Gentils de la messianité de Jésus-Christ comme l'annonçait la venue des trois Mages (voir Évangile selon saint Matthieu, II, 1-12) apportant de l'or, le présent des rois, de l'encens, utilisé pour le culte et de la myrrhe, pour préparer le corps à l'embaumement. Dans les Églises orientales et occidentales, la fête célèbre en outre les noces de Cana (voir Évangile selon saint Jean, II, 1-11), au cours de quelles le Christ accomplit son premier miracle. L'Épiphanie, observée depuis 194 apr. J.-C., est plus ancienne que Noël et a toujours été une fête de la plus haute importance.

Ont participé à la réalisation de ce numéro de l'Écho de Salles n° 17 :

La commission municipale de L'Écho de Salles présidée par : Jean Louis Nau.

Crédit photos et conception : Jean Claude Bozzini. Recherches d'archives et reportages : Roland Pluyaup. Typographie : Muriel Leneveu.

Ainsi que les bénévoles sympas : A. Feldingut/Pluyaup. J. Feuillet, S. Feuillet. M-C. Feuillet. G. Marchand. C. Maudet. J. Merlet. Mr Pasquet. M-C. Tijoux. M. Varenne. J-C. Vialle et notre sympathique secrétaire M. Maguis.

Numéro gratuit imprimé à 185 exemplaires.

Nous remercions les personnes qui nous confient des documents photographiques ou autres.

TELETHON 2003

Jean Louis Nau remercie les donateurs pour le téléthon 2003. Avec la présence des responsables des associations locales : Mine Leneveau = Perle Bourbon. Mine Maudet = la Gyms. Mr Marchand = le Comité des Fêtes. Mr Vialle = la chasse et de Mine Dunas, responsable cantonal de l'A.F.M. Cette cérémonie s'est déroulée dans la bonne humeur. Durant le repas des jeux animés par Michel Varrenne ont occupé l'assistance pendant un bon moment.



Les spécialistes du barbecue à l'œuvre sous la surveillance de Gilbert Marchand. Au menu : beefsteak ou gigot de mouton haricots.



L'«enoisage» demande une certaine concentration...



Une assemblée très attentive aux résultats du concours de boules.

La Bible, dans la Genèse, dit que la Lumière fut créée le premier jour. Dieu appela la lumière jour et les ténèbres nuit.

Longtemps après, au XVII^e siècle, l'homme calcula que la lumière se propage à la vitesse de 300.000 km/seconde. De nos jours, au-delà de l'explication divine, après les feux naturels puis domestiqués, les lampes à huile, les chandelles, le gaz, le pétrole, c'est l'électricité qui nous apporte la lumière/éclairage. (Pour une autre acceptation de la lumière voir l'article de J-C Bozzini sur la philosophie des Lumières).

La connaissance, puis la maîtrise de l'électricité s'étend sur une longue période. En effet, il semble que le premier emploi de l'électricité fut l'invention de la boussole par les chinois au III^e siècle. (électricité statique). Mais ce ne fut qu'au XIX^e siècle, avec la pile Volta, que l'on connut l'électricité dynamique et il fallut attendre 1842 pour que la première expérience d'éclairage public fut réalisé place de la Concorde à Paris.

Restait encore à régler les problèmes de production et de transport pour une application généralisé. C'est en 1882 que le premier transport d'énergie électrique en courant continu fut réalisé, suivi rapidement à la même époque, de l'invention du transformateur permettant l'utilisation du courant alternatif.

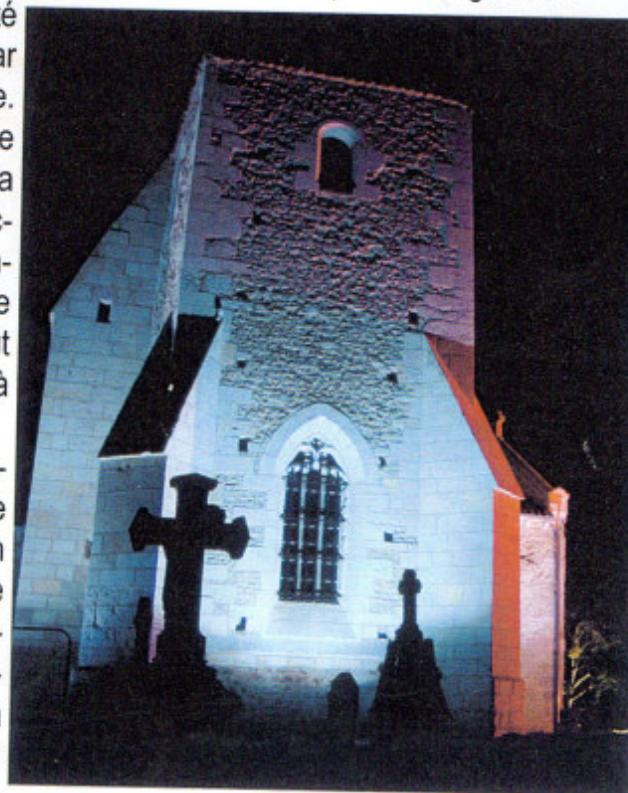
1891 vit la création du transport d'énergie électrique à grande distance par fil (triphasé) sur... 37 km, en Italie !

Au XX^e siècle centrales ther-

iques, hydrauliques, marémotrices et atomiques en 1969, se développèrent. En France, les usines génératrices et les réseaux furent nationalisés en 1946 et regroupés en organisme d'Etat, l'Électricité de



France, qui procéda à l'interconnexion électrique complète du pays avec la mise en place de lignes de



transport sous 220 kV, puis 380 kV. Ce n'est qu'en 1955 que disparut l'ancien réseau du Sud-Ouest. A Salles, le Conseil Municipal du 8/07/1926 « décide de donner une adhésion de principe à la formation

d'un syndicat intercommunal (siège à Barbezieux), en vue de la construction et de l'exploitation d'énergie électrique... » Le 30/05/1932 « le syndicat d'électrification de Barbezieux... a dans sa séance du 29/09/1931 accepté le devis estimatif des travaux de construction présenté par la société E.E du S.O... décide d'emprunter 124.000 frs pour 30 ans... » Le 17/03/1935 « ... emprunt complémentaire de 8500 frs pour l'extension du réseau électrique de la commune... » Le 25/08/1935 « ... emprunt de 11.800 frs pour l'électrification des villages qui font partie des écarts, à savoir : La Ravarde, le Cas-srd, la Couronne et le Petit-Bois... » La maison du Petit-Bois venait d'être déplacée du Pont de Salles où elle avait été initialement construite, démontée et remontée. A noter aussi que la maison et la ferme appartenant à madame FILHOL-GUILLARD à La Lande, furent électrifiées par les allemands qui avaient requisitionnés les lieux pendant la guerre de 1939/1945. Depuis, l'éclairage public fut installé dans le bourg en 1992 pour 7.923 frs HT, puis l'église illuminée en 1997 pour 9.195 frs HT. Cette dernière réalisation, vandalisée à plusieurs reprises, a été refaite en 2003 avec des spots enterrés et des améliorations qui nous donnent le résultat actuel. Pour la petite histoire, lors du montage, des spots ayant été inversés, l'église s'est trouvée être un théâtre d'ombres inattendu. Il a été, maintenant, remédié à cet état de fait. L'année 2003 a aussi vu la mise en place de l'éclairage public à Lisleau pour 1.938 E HT, et aux Lamberts pour 1.648 E HT. Ainsi va châ—p'tit, de la Genèse au XXI^e siècle l'évolution de la Lumière. Que sera l'avenir...?